

Certification RS51612 - Les fondamentaux de la création d'une entreprise de production cinématographique et audiovisuelle

Points forts

- La seule formation certifiante dédiée à la création d'une société de production dans le secteur cinéma et audiovisuel.
- Dispensée par une professionnelle qui crée elle-même des sociétés de production pour des producteurs indépendants — pas de théorie, de la pratique courante.
- 40 ans d'expérience sectorielle au service de la conception pédagogique.
- Une approche concrète, ancrée dans les réalités du secteur : conventions collectives du spectacle, organismes sociaux spécifiques, financements CNC, contrats d'auteur.

Public

Réalisateurs, directeurs de production et plus généralement tout professionnel du secteur cinématographique ou audiovisuel porteur d'un projet concret de création de société de production.

Pré-requis

Être porteur d'un projet de création de société de production cinématographique ou audiovisuelle.

Objectifs pédagogiques

à la fin de la formation, vous serez capables de :

- Choisir la forme juridique adaptée à son projet de société de production et rédiger ses statuts.
- Définir son statut social de dirigeant et accomplir l'ensemble des démarches d'immatriculation auprès des organismes spécifiques au secteur.
- Structurer la gouvernance financière de sa société et identifier les dispositifs de financement propres à la production cinématographique et audiovisuelle.
- Appréhender les fondamentaux des contrats de production et des contrats d'auteur applicables dans le secteur.
- Sécuriser la création de son entreprise face aux risques sectoriels et aux évolutions réglementaires récentes, dont les obligations d'écoproduction imposées par les diffuseurs.

*[Certification enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) de France Compétences
— enregistrement en cours]*



En bref...

- Une formation de 2 jours (14 heures) pour poser les bases juridiques, administratives, financières et contractuelles de votre société de production.
- Dispensée par une professionnelle justifiant de plus de 30 ans d'expérience en direction de production cinématographique et audiovisuelle.
- La seule formation certifiante conçue spécifiquement pour la création d'une société de production dans le secteur cinéma et audiovisuel — pas une formation généraliste adaptée, une formation pensée pour vous.
- Finançable intégralement par le CPF (1 500 €, sans reste à charge).

Programme

Jour 1 – Les fondations

Structure juridique, obligations administratives et sociales

- Choisir sa forme juridique : SARL, SAS, SA — avantages, inconvénients, ce qui change pour une société de production.

- Rédiger ses statuts : les clauses essentielles, les pièges à éviter.
- Le statut social du dirigeant : salarié, travailleur non salarié, intermittent du spectacle — comment choisir ?
- Les démarches d'immatriculation pas à pas : guichet unique, Greffe, URSSAF, AFDAS, Audiens, Congés Spectacles, Thalie santé, INPI.

Jour 2 – La mise en mouvement

Environnement financier, contractuel et opérationnel

- Gérer sa trésorerie : le prévisionnel adapté au cycle de production, les solutions de financement court terme.
- Les dispositifs de financement du secteur : aides CNC sélectives et automatiques, Sofica, crédits d'impôt cinéma et audiovisuel, préventes, aides régionales.
- Les contrats essentiels : coproduction, préachat, contrats d'auteur — les clauses qui comptent.
- Sécuriser sa création : erreurs classiques, pièges sectoriels, évolutions législatives et réglementaires récentes, dont les obligations d'écoproduction (label Ecoprod) désormais imposées par les diffuseurs.

Certification

Cette formation est certifiante.

Elle donne lieu à la délivrance de la certification « Les fondamentaux de la création d'une entreprise de production cinématographique et audiovisuelle », enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) de France Compétences (enregistrement en cours).

L'évaluation se déroule en fin de Jour 2 : QCM (~15 min) + entretien oral jury (~15 min), évalués par un jury externe professionnel du secteur.

Formateurs

Myriam Marin-Célibert, directrice de production expérimentée.

Méthode pédagogique

- La formation se déroule en petits groupes de moins de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser

des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.

- Les cours théoriques sont illustrés d'exemples concrets tirés de l'expérience constante de la formatrice.
 - Les stagiaires peuvent intervenir et poser des questions tout au long de la formation, sans attendre les débriefings de fin de stage.
 - Tout au long des journées de cours, des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis.
- En fin de formation vous seront remis une Attestation individuelle de fin de formation, une Attestation de présence et une certification professionnelle.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

Matériels utilisés

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.
- Modalités d'évaluation : durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email une évaluation à froid.

Règlement des épreuves

Conformément à l'article 1 du Règlement des épreuves, ce document est remis à chaque candidat au plus tard le premier jour de la formation et est accessible en permanence sur ce site.

Règlement des épreuves de certification RS51612

14 articles couvrant : conditions d'accès, organisation de la journée d'évaluation, dossier support, épreuves E1 et E2, grille d'évaluation, règles de délivrance (certification complète et validation partielle), composition du jury, session de rattrapage, VAE, archivage, réclamations, RGPD.

- Vous pouvez retrouver le règlement des épreuves ici.

POUR PROLONGER CETTE FORMATION

- L'ETABLISSEMENT DU DEVIS DE PRODUCTION DE CINEMA
- DIRECTION DE PRODUCTION, UN STAGE A LA CARTE



[JE M'INSCRIS >>](#)

Formation certifiante

Références stage

2026034

Dates et lieux

PARIS

dates à confirmer

Prix : 1500 €
sans reste à charge.

Durée

2 jours (14 heures)

Max personnes

10

Révision

08/03/2026

Catégorie

Certification

Nous contacter ?

Cliquez ici.

